

Conseil municipal du 24 novembre 2009

Compte-rendu de la séance

Etaient présents : Jean-Michel BORGEL, Georges VIGNOUD, Pierre GUIDAT, Jean-Louis PATACINI, Bernard BOULANGER, Gabriel HENRIQUET, Daniel ALESSANDRINI, Nacera ALLALOU, Valérie BOCQUET LEGER, Danièle BRUN, Christiane BRUNET, Eric DELESCLUSE, Thierry FERRACHAT, Marie Corinne LAUDES, Michel MENDEZ PORCEL, Pierre MICHEL, Michel PAJEAN, Monique PERRIER, Claude RIOND.

Excusés et représentés par pouvoir : Jean-Jacques MAURIS (pouvoir à Georges VIGNOUD), Maryse PRETTE (pouvoir à Pierre GUIDAT)

Etaient excusés : Jean-Claude GOUVERNEUR

Etaient absents : Christine DIETZ

Conformément à l'article L. 2121.15 du Code général des collectivités territoriales, Nacera ALLALOU est nommée secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents

Adoption du compte-rendu du conseil municipal du 24 septembre 2009 :

Point 15-2 : enquête transports

Madame BRUNET rappelle qu'elle n'était pas présente lors du conseil municipal du 24 septembre 2009.

Il convient simplement d'indiquer que le conseil général de la Savoie réalise une enquête sur les habitudes de déplacements au sein du canton et à destination de l'agglomération chambérienne.

1/ Urbanisme : révision simplifiée du P.L.U.

Monsieur le maire donne la parole à monsieur VIGNOUD, premier adjoint.

Monsieur VIGNOUD indique que dans le cadre du projet d'implantation du centre de formation du S.D.I.S. 73, il est nécessaire d'engager une révision simplifiée du P.L.U. (plan local d'urbanisme) qui concerne le zonage du secteur afin de permettre la réalisation de cette opération (de zone agricole A à zone à urbaniser à vocation économique 1 AUE).

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'engager une révision simplifiée du P.L.U.

2/ Pôle communal multi activités : demande de permis de construire

Monsieur le maire donne la parole à monsieur VIGNOUD, premier adjoint.

Dans le cadre de la réalisation du pôle communal multi activités, monsieur VIGNOUD indique que l'assemblée délibérante doit autoriser monsieur le maire à déposer une demande de permis de construire auprès des services de l'Etat.

Il précise également qu'une étude géotechnique d'avant projet devra être réalisée à l'appui du dossier.

Monsieur le maire précise que le démarrage des travaux est prévu durant le second semestre de l'année 2010.

Le conseil municipal, à l'unanimité, mandate monsieur le maire pour déposer une demande de permis de construire pour la réalisation du pôle communal multi activités.

3/ Erosion des sols – protection du hameau de Miolanet : procédure D.U.P.

Afin de réaliser le projet de bassin de rétention pour la protection du hameau de Miolanet contre les risques de ruissellements pluviaux, monsieur le maire indique que l'assemblée délibérante doit solliciter monsieur le préfet pour l'ouverture d'une enquête préalable à la déclaration d'utilité publique de l'opération, en vue d'obtenir la maîtrise foncière des parcelles de terrain concernées par son emprise.

Le conseil municipal, à l'unanimité, sollicite monsieur le préfet de la Savoie pour l'ouverture d'une enquête préalable à la déclaration d'utilité publique de l'opération de protection du hameau de Miolanet.

4/ Travaux de réhabilitation du gymnase municipal : avenants

Monsieur le maire indique qu'il s'avère nécessaire de conclure des avenants pour un montant global de travaux de 8 988,38 € H.T. (10 759,10 € T.T.C.) qui concerne 5 lots dans le cadre du marché de travaux de réhabilitation du gymnase municipal.

- SOUDEM - lot 4 : menuiseries extérieures alu, brise soleil alu : + 6 428,50 € T.T.C. (+ 4,46%)
- MILLION - lot 6 : cloisons, doublages, plafonds : - 376,74 € T.T.C. (- 0,76 %)
- GAUTHIER - lot 8 : peint. et revêtements muraux int., peint ext. : + 376,74 € T.T.C. (+ 1,46%)
- BOULENGER - lot 9 : sols coulés : + 5 749,80 € T.T.C. (+ 4,41%)
- LENOBLE - lot 5 : menuiseries intérieures bois : - 1 419,20 € T.T.C. (-5,61%)

Monsieur VIGNOUD, premier adjoint, présente les devis de travaux correspondant aux différents avenants.

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise monsieur le maire à signer les avenants avec les entreprises adjudicataires concernées.

5/ Rapport d'activités 2008 du S.D.E.S.

Monsieur le maire donne la parole à monsieur PATACINI, adjoint délégué titulaire de la commune au S.D.E.S.

Monsieur PATACINI présente le rapport d'activités du S.D.E.S. pour l'année 2008 conformément au Code général des collectivités territoriales.

Monsieur le maire précise ensuite que ce rapport ne donne pas lieu à délibération.

6/ Personnel communal

a/ poste de rédacteur territorial :

Monsieur le maire propose la création d'un poste de rédacteur territorial dans le cadre de la réorganisation du service administratif.

Il s'agit également de modifier partiellement le régime indemnitaire applicable à ce grade.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide la création d'un poste de rédacteur territorial à compter du 1^{er} janvier 2010 et entérine l'ajustement du régime indemnitaire applicable à ce grade.

b/ contrat de prévoyance collective maintien de salaire :

Devant la dégradation des comptes sociaux qui se traduit notamment par une forte augmentation des arrêts de travail dans l'ensemble des branches professionnelles, monsieur le maire informe que la M.N.T. (Mutuelle National Territoriale), auprès de laquelle la commune a souscrit un contrat collectif de prévoyance maintien de salaire, propose une augmentation du taux de cotisation afin de maintenir l'équilibre technique du régime prévoyance.

Monsieur le maire précise que le taux passera de 1,77% à 1,86% dès le 1^{er} janvier 2010 ; l'agent prend en charge 75% de la cotisation et la collectivité 25%.

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise monsieur le maire à signer l'avenant au contrat de prévoyance collective maintien de salaire avec la M.N.T.

7/ Recensement général de la population 2010 : désignation d'un coordonnateur et d'un coordonnateur adjoint

Monsieur le maire indique que la commune de Saint-Pierre d'Albigny doit réaliser l'enquête de recensement général de la population en 2010.

La collecte débutera le 21 janvier et se terminera le 20 février 2010.

A cet effet, l'assemblée délibérante doit désigner pour l'enquête de recensement un coordonnateur communal qui sera l'interlocuteur de l'I.N.S.E.E. pendant la campagne de recensement ainsi qu'un coordonnateur adjoint qui l'assistera dans l'exécution des tâches administratives.

Le conseil municipal, à l'unanimité, désigne madame BRAULT comme coordonnateur des opérations de recensement général de la population et madame SIMON comme coordonnateur adjoint.

8/ Dotations scolaires 2009

Monsieur le maire donne la parole à monsieur GIUDAT, adjoint chargé des affaires scolaires.

L'assemblée délibérante doit se prononcer sur un complément à la dotation scolaire 2009 allouée à l'école Jeanne d'Arc (4 élèves supplémentaires) ainsi que sur l'octroi d'une subvention de fonctionnement pour cette école au titre de l'année 2009.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'allouer un complément de 128 € à l'école Jeanne d'Arc au titre de la dotation scolaire et une subvention de fonctionnement de 2 000 € (sorties de ski et informatique).

9/ Bibliothèque municipale : guide du lecteur

Le conseil municipal valide le projet de guide du lecteur qui sera mis prochainement à disposition des usagers de la bibliothèque municipale.

Monsieur le maire remercie l'ensemble des bénévoles ainsi que l'équipe de salariés qui animent cette structure tout au long de l'année.

10/ Points d'arrêt des lignes de transports départementaux – convention avec le Conseil général de la Savoie

Dans le prolongement du diagnostic sécurité établi sur la commune conduit par le Conseil général de la Savoie pour chaque point d'arrêt de cars pour ses lignes régulières et de transport scolaire, monsieur BOULANGER, adjoint délégué titulaire au Syndicat des transports scolaires, présente un projet de convention.

Cette convention répertorie les points d'arrêt des lignes de transports départementaux (lignes régulières et lignes de ramassage scolaire) situées sur le territoire de la commune et définit la maîtrise d'ouvrage, l'exercice du pouvoir de police ainsi que les conditions dans lesquelles ces points seront éventuellement modifiés, sécurisés et entretenus.

Messieurs GUIDAT et BOULANGER, représentants de la commune au Syndicat des transports scolaires informe que la construction d'un abribus à proximité du collège « les Frontailles » n'est pas programmée pour l'année 2010 ; le traitement de l'arrêt situé près de l'école Jeanne d'Arc va faire l'objet d'une réflexion approfondie.

Le conseil municipal, par 20 voix pour et une abstention (monsieur RIOND) autorise monsieur le maire à signer la convention relative aux points d'arrêt des lignes de transports départementaux avec le Conseil général de la Savoie.

11/ Convention 2010 d'assistance technique des services de l'Etat auprès des communes (A.T.E.S.A.T.)

Monsieur le maire rappelle que la commune bénéficie de l'assistance technique des services de l'Etat dans les domaines de la voirie, de l'aménagement et de l'habitat (A.T.E.S.A.T.).

Cette prestation, qui fait l'objet d'une rémunération forfaitaire, est renouvelée annuellement.

Le conseil municipal, à l'unanimité, mandate monsieur le maire pour signer le renouvellement de la convention A.T.E.S.A.T. avec les services de l'Etat pour l'année 2010.

12/ Logements sociaux :garanties d'emprunt (projet HALPADES)

Monsieur le maire indique que la société HALPADES S.A. D'H.L.M. sollicite la commune de Saint-Pierre d'Albigny pour l'octroi de la garantie financière de prêts contractés pour l'opération de construction neuve de 13 logements locatifs aidés (opération « la Plaine de saint-Pierre).

Le montant global des emprunts souscrits auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour cette opération est de 1 075 354 €.

Après discussion, l'assemblée délibérante décide qu'elle se prononcera prochainement au vu du montant total de l'encours des prêts garantis par la commune.

13/ Maintien du service public postal à Saint-Pierre d'Albigny

Une motion sur le maintien du service public postal à Saint-Pierre d'Albigny sera proposée lors de la prochaine séance du conseil municipal.

14/ Dissolution de l'association foncière de remembrement

Monsieur le maire donne la parole à monsieur PAJEAN, conseiller municipal et président de l'association foncière de remembrement de la commune de Saint-Pierre d'Albigny.

Monsieur PAJEAN rappelle que l'association foncière de remembrement a engagé une procédure de dissolution de ses statuts.

A cet effet, l'assemblée délibérante doit se prononcer sur un avis de principe à l'incorporation de l'ensemble des chemins d'exploitation qui appartiennent à l'association foncière dans la voirie rurale (domaine privé de la commune).

Le conseil municipal, à l'unanimité, se prononce favorablement sur cet avis de principe.

15/ Questions diverses

- 15.1 Ecole élémentaire publique

Monsieur GUIDAT, adjoint chargé des affaires scolaires, indique que l'accueil des élèves a été assuré le 25 novembre 2009 à l'école élémentaire publique.

- 15.2 Travaux coordonnés « le Bourget »

Monsieur HENRIQUET, adjoint chargé des réseaux, informe l'assemblée délibérante que la deuxième phase des travaux coordonnés du hameau du Bourget va débuter dans les prochains jours.

- 15.3 Plan de la commune

Monsieur DELESCLUSE, conseiller municipal délégué, présente le projet de plan de la commune et propose de conclure une convention correspondant à deux éditions du plan (2011 et 2012) avec la société éditrice.

Il précise que le financement sera assuré par la publicité des annonceurs.

Le conseil municipal, à l'unanimité, mandate monsieur le maire pour signer la convention d'édition avec la société adjudicataire.

- 15.4 Urbanisme

En réponse à une question de monsieur MENDEZ-PORCEL, monsieur VIGNOUD, premier adjoint, précise que l'élargissement de la route d'accès au hameau du Mas a été envisagé dans le cadre du P.L.U. (parcelles en emplacement réservé).

- 15.5 Repas des Aînés

Monsieur le maire rappelle que l'organisation d'un goûter cette année a fait l'objet d'une décision unanime du conseil d'administration du C.C.A.S. le 21 septembre dernier

La séance est levée à 21h45